



THIS PROJECT IS FUNDED  
BY THE EUROPEAN UNION

ВЛАДА РЕПУБЛИКЕ СРБИЈЕ  
КАНЦЕЛАРИЈА ЗА САРАДЊУ СА ЦИВИЛНИМ ДРУШТВОМ



# CONNAIS TES DROITS

- POUR LES ENFANTS -



**APC/CZA**

ASYLUM PROTECTION CENTER  
CENTAR ZA ZAŠTITU I POMOĆ TRAŽIOCIIMA AZILA

Mišarska 16 · Belgrade/Beograd · Serbia/Srbija  
[www.apc-cza.org](http://www.apc-cza.org) · [www.azilsrbija.rs](http://www.azilsrbija.rs)

Tu es **mineur(e)** si tu as moins de 18 ans.

Si tu es seul(e) en Serbie, sans parents, ou si tu as été séparé(e) de tes parents en entrant en Serbie et tu as moins de 18 ans tu es mineur(e) non accompagné(e).

## Comment demander l'asile ?

Tu peux demander l'asile auprès **de l'agent de police**, a la point d'entrée en Serbie ou plus tard, dans l'une des stations de police en Serbie.

L'agent de police à l'entrée en Serbie ou dans l'une des stations de police en Serbie s'occupe de la demande. Il faut lui dire : « Je veux l'asile en Serbie » (**I want asylum in Serbia**).

Si tu voyages avec tes parents, ils peuvent demander l'asile au nom de toi. Si tu voyages seul(e), l'agent de police va appeler la personne qui deviendra ton protecteur et t'aidera de demander l'asile.

## Comment se déroule la procédure d'asile ?

La procédure d'asile est la procédure dans laquelle ta demande d'asile est considérée et qui détermine si tu es accordé(e) l'asile et la résidence en Serbie, ou pas.

L'asile n'est pas accordé à chaque applicant qui fait la demande. Seules ceux qui sont éligibles, c'est-à-dire ceux qui prouvent qu'ils sont persécutés dans leur pays d'origine, sont accordé(e) s l'asile. Des lors, la procédure d'asile est mise en œuvre pour déterminer qui se qualifie pour l'asile.

Le **Bureau d'asile**, qui fait partie de la police, s'occupe de la procédure

d'asile. Mais, contrairement à leurs collègues de la police, ils ne portent pas l'uniforme.

## Quels sont tes droits en tant que demandeur d'asile en Serbie ?

Etant mineur(e), soit si tu voyages avec tes parents ou pas, les droits suivants te sont garantis :

**De résider légalement sur le territoire de la République pour la durée de la procédure d'asile, sans avoir peur de la déportation**



Cela veut dire que tu peux habiter en Serbie pendant la procédure d'asile.

Personne n'a le droit de te déporter dans n'importe quel pays du monde si

ta vie serait en danger en raison de :

- Ton sexe : si tu es masculin ou féminin,
- La langue dont tu parles,
- Ta croyance en Dieu ou pas,
- Ton origine du certain pays,
- Tu soutiens ou tu ne soutiens pas les autorités de ton pays,
- Ni si quelqu'un t'exposerait à la torture, humiliation ou punition.

### **Le droit de suivre la procédure d'asile dans ta langue maternelle, ou dans la langue que tu comprends, soit à la présence de tes parents, soit en présence du protecteur, qui est désigné par la République de Serbie**

Cela veut dire que si tu ne comprends pas la langue Serbe, la personne qui parle ta langue va traduire tout ce qui est dit : ce qu'ils te demandent, ce que tu réponds, et ce qui se communique pendant la procédure.

Si tu ne comprends pas cette personne, tu dois nous le dire, et nous allons retrouver la personne qui parle ta langue et que tu la comprends.

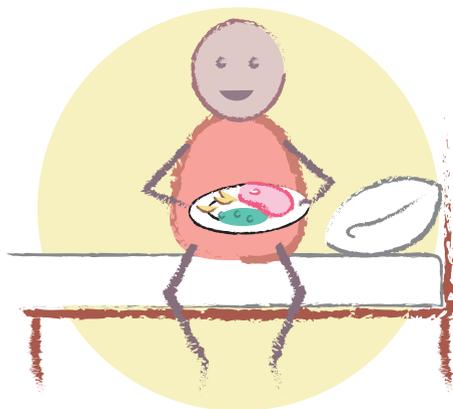
Chaque conversation se déroulera en présence de tes parents ; si tu voyages seul(e), en présence de protecteurs, qui remplacent tes parents pendant la procédure et qui sont désignés par la Serbie.

### **Le droit d'être hébergé, pendant la procédure d'asile, dans un centre d'asile, où tu auras des conditions de vie basiques**

Pendant la procédure d'asile tu auras le droit d'être hébergé dans l'un des centres d'asile.

Dans le centre, tu seras logé(e) avec

tes parents dans une chambre ; si tu voyages seul(e), tu vas probablement



partager la chambre avec ton/ta compatriote. Dans la chambre, il y a des lits avec le matelas, la table et l'armoire. Tu recevras des moyens de hygiène (le savon, le dentifrice, le shampooing, etc.). Le centre d'asile a les salles de bain, les douches et de l'eau chaude.

Normalement, tu auras trois repas par jour, ainsi que les vêtements et les chaussures si tu en as besoin.

### **Le droit de l'unité de la famille**

Si tu es en Serbie avec tes parents et tu as demandé l'asile en Serbie avec tes parents, vous serez logés dans l'un des centres d'asile dans la même chambre. Vous allez recevoir tous seulement une décision sur votre demande d'asile, qui est valide pour toute la famille.

Si tu es venu(e) en Serbie seul(e) et ta famille est restée dans le pays d'où tu es venu(e), si tu as obtenu l'asile en Serbie, les membres de ta famille plus proches (ta mère, ton père, tes frères et sœurs, ta femme, ton mari ou

tes enfants) qui sont dehors Serbie, auront le droit de venir habiter avec toi en Serbie.

### **Le droit de confidentialité des informations personnelles et les données présentes pendant la procédure d'asile, qui seront traitées comme le secret officiel**

Tous informations de toi-même, que tu donnes à la police du Bureau d'Asile (nom et prénom, date de naissance, information sur ta famille etc.), les photos, les empreintes digitales, etc. ne sera circulée à personne sauf les personnes qui étaient présents pendant la conversation – les officiers qui t'avaient interrogés, l'interprète, le protecteur (si tu voyages seul), et le juriste APC/CZA. Ces gens ne peuvent pas révéler ces informations à personne.

### **Le droit d'assistance légale gratuite tout au long de la procédure**

À chaque moment, tu as le droit d'être assisté par les juristes de APC/CZA, qui vont t'expliquer les procédures et les droits que tu as en Serbie, ainsi que de te répondre à chaque question que tu as.

De plus, le juriste de APC/CZA sera présent durant chaque entretien avec la police du Bureau d'Asile (pendant le premier et deuxième interview et durant toute la procédure).

Le juriste de APC/CZA va aider tes parents à répondre aux questions et si tu voyages seul(e), sans parents, le juriste t'aidera à répondre aux questions. Aussi, il/elle va surveiller si la police-le Bureau d'Asile respecte tes droits.

Si tu n'es pas satisfait(e) avec la décision finale, le juriste de APC/CZA va porter plainte au ton nom. Et si tu n'es pas satisfait(e) avec la décision de plainte, le juriste de APC/CZA va porter plainte au ton nom devant le Cour Administratif.

Tous les services des juristes de APC/CZA sont gratuits.

### **Le droit d'avoir un document personnel**

Si tu as plus de 15 ans, la police et le Bureau d'Asile va te donner la pièce d'identité pour les demandeurs d'asile. Elle est valide pour un période de 6 mois et peut être renouvelé pour encore 6 mois.

Avec cette pièce, tu pourras circuler librement en Serbie, retirer de l'argent à la banque, tu peux l'utiliser à Western Union, visiter les docteurs accompagné avec tes parents, ou seul(e).

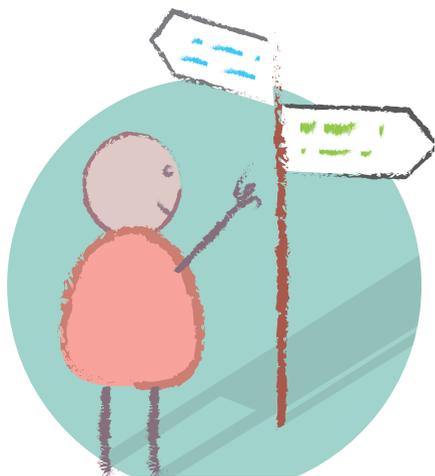
Normalement, tu vas recevoir ta pièce d'identité quelques jour après ton arrivée au centre d'asile.

Si tu attends pour la pièce d'identité plus de 15 jours après la registration au centre, tu devrais contacter les juristes de APC /CZA et ils vont contacter le Bureau d'Asile pour les demander de te délivrer ta pièce d'identité le plus tôt possible.

### **Le droit de de circuler librement sur le territoire de la République de Serbie**

Etant le demandeur d'asile, tu as le droit de circuler librement en Serbie. Pourtant, c'est dans ton intérêt personnel de ne pas quitter le centre d'asile si tu n'as pas ta pièce d'identité

avec toi et de ne pas quitter le centre pour les mineurs étrangers non-accompagnés si tes protecteurs et enseignants ne t'ont pas permis.



Aussi, les centres d'asiles ont leurs propres règles de la maison qui proscrivent que tu devrais retourner au centre dans un certain horaire. Tu dois avoir ta pièce d'identité avec toi lors des inspections et comme ça tu n'auras pas de problèmes et tu ne seras pas rejeté du centre.

### **Le droit à des soins de santé gratuits**

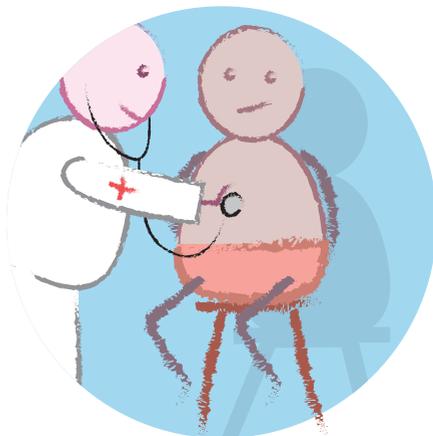
Comme le demandeur d'asile, tu as le droit d'être examiné par le docteur.

Cinécessaire, tu peux aussi être envoyé à l'hôpital pour les examinations et médecins, gratuitement.

Si tu as les problèmes de santé, tu devrais contacter l'administration du centre d'asile ou l'enseignant du Centre pour les mineurs non-accompagnés, qui vont t'emmener chez le docteur. A chaque examen médicale, tes parents sont aussi présents ; si tu voyages seuls, ton protecteur légal y va avec

toi.

Pour recevoir l'assistance médicale, il est aussi important qu'une fois arrive(e) au centre d'asile ou dans le Centre pour les mineurs non-accompagnés, tu notifies les personnes qui y travaillent si tu ne te sens pas bien.



### **Le droit de l'éducation**

Durant ton séjour en Serbie, tu as le droit d'aller à l'école. Si tu ne connais pas encore la langue serbe n'aie pas peur, parce-que les écoles sont obligés de donner les cours de la langue serbe a ceux qui ne le parlent pas.

Si tu veux aller à l'école, tu dois notifier les gens qui travaillent au centre d'asile où tu es hébergé, ton enseignant au Centre pour les mineurs non-accompagnés, ou ton juriste de APC/ CZA qui vont prendre les mesures pour t'inscrire à l'école.

### **La décision sur ta demande d'asile**

Après les deux interviews que tu as eu

avec les officiers du Bureau d'Asile, tu vas recevoir la décision si tu es accordé l'asile ou pas.

La décision du Bureau d'Asile peut être :

**1. POSITIVE**, et ainsi tu peux rester en Serbie à la base permanente, recevoir le soutien pour continuer ta vie en Serbie et avoir les mêmes droits comme les gens qui sont nés en Serbie.

**2. POSITIVE**, quand tu peux rester en Serbie pour plusieurs années, recevoir le soutien pour continuer ta vie en Serbie, mais chaque année ta décision sera examinée, pour vérifier s'il y a toujours des raisons pour te donner la protection.

**3. NEGATIVE**, ainsi tu ne peux pas rester en Serbie ni à la base permanente ni pendant plusieurs années et tu devras quitter la Serbie.

En cas où tu reçois la décision négative, tes parents ou ton protecteur peuvent porter plainte dans les 15 jours qui suivent, avec le soutien des juristes de APC/CZA, pour vérifier s'il y a encore de raisons qui vont te permettre de rester en Serbie à la base permanente ou pendant plusieurs années.

Si tu reçois encore une fois la décision négative, tes parents ou ton protecteur peuvent soumettre une plainte légale avec le soutien des juristes de APC/CZA dans les 30 jours après que la décision négative est annoncé. Cette procédure va initier encore une vérification des données pour déterminer s'il y a d'autres raisons causes qui vont te permettre de rester en Serbie, soit à la base permanente ou pendant plusieurs années.

Il est important de savoir que la police – le Bureau d'Asile ne peut pas t'examiner si tes parents ou le protecteur n'est pas présent. Cela veut dire que s'ils te demandent quelque chose, tu n'es pas obligé ni de les répondre, ni de signer aucun papier pendant que tes parents ou protecteur sont absents.

## Obligations de demandeurs d'asile

Au-delà des droits que tu as comme demandeur d'asile, il est important de savoir que tu as des obligations que tu dois respecter pendant la procédure d'asile, pour savoir comment il faut se comporter.

Ces obligations sont :

**1.** De respecter les règles et ne pas faire quelque chose du mal aux autres ou contre la loi ;

**2.** De respecter les règles de la maison du Centre pour les mineurs non-accompagnés ;

**3.** De respecter les règles de la maison aux centres d'asile ;

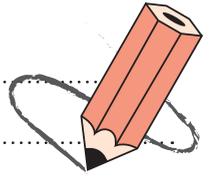
**4.** De répondre aux appels de la police – Bureau d'Asile et leur donner les réponses à leurs questions, mais toujours dans la présence de tes parents ou ton protecteur ;

**5.** De rester en Serbie tout au long de la procédure ;

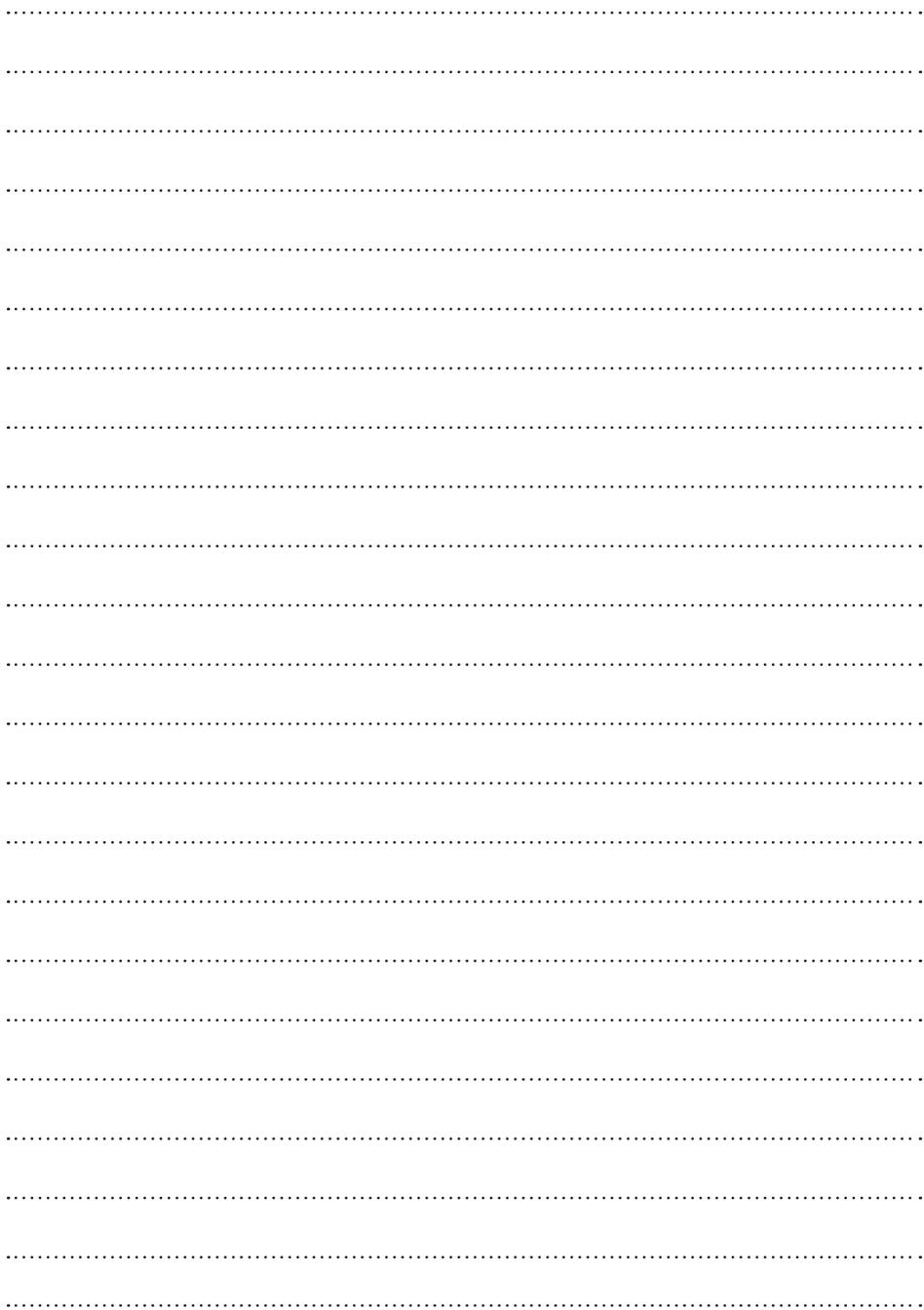
**6.** De donner ton passeport et autres documents personnels à la police – Bureau d'Asile, si tu les as avec toi.

## NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS:

<b>Urgence</b>	<b>+381 194</b>
<b>Police</b>	<b>+381 192</b>
<b>Centre d'asile Belgrade</b> Rue Pancevacki put (Krnjaca)	<b>+381 64 8281 635</b>
<b>Centre d'asile Bogovadja</b> Rue Bogovadja	<b>+381 14 78 035</b>
<b>Centre d'asile Sjenica</b> Rue Jablanicka	<b>+381 63 8765 220</b>
<b>Centre d'asile Tutin</b> Rue Vidrenjacka 1	<b>+381 20 5724 304</b>
<b>Centre d'asile Banja Koviljaca</b> Rue Narodnog fronta	<b>+381 15 820 267</b>
<b>Centre de Réception Presevo</b> Rue Vase Smajevica 2	<b>+381 17 664 152</b> <b>+381 64 8281 689</b>
<b>L'hébergement pour les enfants et les jeunes Belgrade</b> Rue Bulevar Oslobođenja 219	<b>+381 11 2492 301</b>
<b>Commissariat pour les refugies et la migration Belgrade</b>	<b>+381 11 311 7272</b>
<b>Croix Rouge Bogovadja</b>	<b>+381 14 78 006</b>
<b>Croix Rouge Belgrade</b>	<b>+381 11 2620 616</b> <b>+381 11 3032 115</b>
<b>Organisation « La Mission de l'Europe de l'Est »</b> Subotica	<b>+381 24 781 787</b>
<b>Assistance légale et psychologique "Asylum Protection</b>	<b>+381 11 323 30 70</b>
<b>Center- Centar za zaštitu i pomoć tražiocima azila"</b>	<b>+381 11 407 94 65</b> <b>+381 69 267 05 03</b> <b>+381 63 704 70 80</b>



A series of horizontal dotted lines for handwriting practice, starting from the pencil tip and extending across the page.



# NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS:

<b>Urgence</b>	<b>+381 194</b>
<b>Police</b>	<b>+381 192</b>
<b>Centre d'asile Belgrade (Krnjaca) · Rue Pancevacki put</b>	<b>+381 64 8281 635</b>
<b>Centre d'asile Bogovadja · Rue Bogovadja</b>	<b>+381 14 78 035</b>
<b>Centre d'asile Sjenica · Rue Jablanicka</b>	<b>+381 63 8765 220</b>
<b>Centre d'asile Tutin · Rue Vidrenjacka 1</b>	<b>+381 20 5724 304</b>
<b>Centre d'asile Banja Koviljaca · Rue Narodnog fronta</b>	<b>+381 15 820 267</b>
<b>Centre de Réception Presevo · Rue Vase Smajevica 2</b>	<b>+381 17 664 152</b> <b>+381 64 8281 689</b>
<b>L'hébergement pour les enfants et les jeunes Belgrade</b>	<b>+381 11 2492 301</b>
<b>Commissariat pour les refugies et la migration Belgrade</b>	<b>+381 11 311 7272</b>
<b>Croix Rouge Bogovadja</b>	<b>+381 14 78 006</b>
<b>Croix Rouge Belgrade</b>	<b>+381 11 2620 616</b> <b>+381 11 3032 115</b>
<b>Organisation « La Mission de l'Europe de l'Est » Subotica</b>	<b>+381 24 781 787</b>
<b>Assistance légale et psychologique « Asylum Protection Center - Centar za zaštitu i pomoć tražiocima azila »</b>	<b>+381 11 323 30 70</b> <b>+381 11 407 94 65</b> <b>+381 69 267 05 03</b> <b>+381 63 704 70 80</b>

"The European Union is made up of 28 Member States who have decided to gradually link together their know-how, resources and destinies. Together, during a period of enlargement of 50 years, they have built a zone of stability, democracy and sustainable development whilst maintaining cultural diversity, tolerance and individual freedoms.

The European Union is committed to sharing its achievements and its values with countries and peoples beyond its borders".

THIS PROGRAM IS IMPLEMENTED BY APC/CZA.

THE VIEWS EXPRESSED IN THIS PUBLICATION DO NOT NECESSARILY REFLECT THE VIEWS OF THE EUROPEAN UNION.



## APC/CZA

ASYLUM PROTECTION CENTER  
CENTAR ZA ZAŠTITU I POMOĆ TRAŽIOCIMA AZILA

CENTAR ZA ZAŠTITU I POMOĆ TRAŽIOCIMA AZILA  
ADDRESS: (Office) Mišarska 16, 11000 Belgrade  
(Headquarters) Sime Igumanova 14, 11118 Belgrade  
TELEPHONE: +381 11 323 30 70; +381 63 704 70 80  
E-MAIL: [sediste@apc-cza.org](mailto:sediste@apc-cza.org); [rados.djurovic@apc-cza.org](mailto:rados.djurovic@apc-cza.org)  
FACEBOOK: [www.facebook.com/AzilUSrbiji](https://www.facebook.com/AzilUSrbiji)  
TWITTER: [www.twitter.com/APC\\_CZA](https://www.twitter.com/APC_CZA)

[www.apc-cza.org](http://www.apc-cza.org)  
[www.azilsrbija.rs](http://www.azilsrbija.rs)